



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

TVA dans le secteur de l'énergie

Question écrite n° 26032

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre de l'action et des comptes publics sur l'assujettissement de la TVA dans le secteur de l'énergie. Plusieurs taxes, la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) ainsi que la contribution au service public d'électricité (CSPE), sont assujetties à la TVA au taux de 20 %. A ceci s'ajoute la contribution tarifaire d'acheminement de l'électricité (CTA) à hauteur du taux réduit de 5,5 %. Comment peut-on payer une taxe sur une taxe ? Cette double imposition pèse sur le pouvoir d'achat des ménages. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte mettre un terme à cette situation illogique et injuste. C'est une véritable double peine.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26032

Rubrique : Taxe sur la valeur ajoutée

Ministère interrogé : [Action et comptes publics](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2020](#), page 340

Question retirée le : 9 mars 2021 (Fin de mandat)